



**AEDBF**  
FRANCE

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister au Webinaire  
qu'elle organise **le mardi 23 avril 2024 de 9 h 00 à 11 h 00**  
par visioconférence (**Microsoft Teams**)

---

## « UNE REVOLUTION DU DROIT DU NUMERIQUE UTILE À L'ÉCONOMIE : LES TITRES TRANSFÉRABLES ÉLECTRONIQUES (TTE) »

Si de nombreux actes juridiques peuvent désormais être établis, signés et conservés, sous forme électronique, cette dématérialisation n'est pas possible pour les titres négociables dont le porteur doit détenir au moins un original pour exercer ou transférer les droits représentés dans ce titre.

Comment assurer pour un titre dématérialisé l'équivalent fonctionnel des droits conférés par la possession de l'original du titre équivalent établi sur papier ? Comment assurer l'unicité de l'original ?

L'absence de réponse juridique à ces questions a retenu la numérisation du commerce international depuis 20 ans. Alors qu'un consommateur peut aujourd'hui, sans recours à un seul document papier, commander et payer « en ligne », en 2022 moins d'un pour cent des crédits documentaires étaient entièrement électroniques. En cause, la quasi-impossibilité de pouvoir disposer de connaissances électroniques.

Inspiré de la loi-type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques, la proposition de loi pour « accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France » complète le dispositif français de numérisation des actes juridiques en permettant la création et le transfert des titres transférables électroniques et l'inscrit dans une évolution multiétatique.

**Dominique Legeais**, Professeur à l'Université Paris-Cité ; spécialiste de droit du crédit, droit bancaire et droit commercial ; directeur ou co-directeur de nombreuses publications juridiques, Directeur du Centre de Droit des Affaires et de Gestion, interviendra plus particulièrement sur les notions de contrôle et de possession ainsi que sur la coexistence du Règlement MICA avec les nouvelles dispositions.

**Eric Caprioli**, docteur en droit, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit des nouvelles technologies, membre de l'équipe de ParisEuroplace à l'origine du texte de la proposition de loi TTE, membre de la délégation française ayant contribué à la rédaction de la loi type de la CNUDCI sur les documents électroniques transférables, interviendra plus particulièrement sur les principes dégagés par cette loi-type.

**Dominique Doise**, avocat au barreau de Paris, spécialiste de trade finance, membre de l'équipe de ParisEuroplace à l'origine du texte de la proposition de loi TTE, interviendra sur les axes retenus par la proposition de loi sur les titres transférables électroniques.

**Clément Combarieu**, juriste senior trade Finance chez Natixis, membre de l'équipe de ParisEuroplace à l'origine du texte de la proposition de loi TTE, interviendra sur les principes devant régir le décret (en cours d'élaboration) de la loi TTE.

# « UNE REVOLUTION DU DROIT DU NUMERIQUE UTILE À L'ÉCONOMIE : LES TITRES TRANSFÉRABLES ÉLECTRONIQUES (TTE) »

**Modalités d'inscription - mardi 23 avril 2024 de 9 h 00 à 11 h 00 par visioconférence  
(Microsoft Teams)**

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

**www.aedbf-france.fr**  
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2024, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2024 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

**Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions [à cette adresse](#)**

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

**CARTE BANCAIRE**

**VIREMENT BANCAIRE**

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.  
La date limite d'inscription est le **22 avril 2024 à 12h** (inclus)

**Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 22 avril 2024.**

*Ce Webinaire est limité à 100 participants.*

*Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.*

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [aedbf.france@gmail.com](mailto:aedbf.france@gmail.com)